

# Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant(e) de nuit

CQP  
Certification de Niveau 3

**Durée :** 231h à 245h  
**Dates :** Automne 2021 (voir calendrier en PJ)  
**Lieu :** ARFRIPS LYON  
10, Impasse Pierre Baizet 69 009 LYON  
ARFRIPS VALENCE  
19, avenue Victor Hugo 26 000 VALENCE  
**Délai d'accès :** Inscription jusqu'à 15 jours avant le démarrage de la session



Réf : 20007  
Réf CARIF / OREF : - 59364



## GROUPEMENT

L'ARFRIPS, en partenariat avec l'ADEA Formations et OCELLIA Echirolles, est habilité par l'OPCO Santé pour la mise en œuvre du « Certificat de qualification professionnelle surveillant.e de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire » selon le référentiel de certification validé par la CPNE-FP le 11 mars 2020. Pour être au plus près des besoins des employeurs, l'ARFRIPS, l'ADEA Formations et OCELLIA ont entrepris depuis plusieurs années de mutualiser leurs compétences au travers de certains dispositifs de formation.

Ce partenariat nous permet de pouvoir couvrir un territoire suffisamment large de la région Auvergne-Rhône-Alpes et proposer cette formation dans les départements suivant :

- Ain (ADEA formations)
- Rhône (ARFRIPS)
- Drôme (ARFRIPS)
- Isère (OCELLIA)

## PRESENTATION ET OBJECTIFS

**Le (la) surveillant(e) de nuit** est un(e) professionnel(le) intervenant dans les secteurs social, médico-social, et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap...

Maîtriser à terme l'ensemble des compétences constitutives de l'activité de Surveillant(e) de nuit :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens.
- Garantir les conditions de repos.
- Assurer le relais entre le jour et la nuit.
- Gérer les situations d'urgence et de tension.

TAUX DE REUSSITE	TARIF	COÛTS EN PLUS	FINANCEMENT	ÉLIGIBLE CPF	NOMBRE DE PARTICIPANTS	BLOCS DE COMPÉTENCES	EQUIVALENCE	PASSERELLE
100 %	12,50€ / heure	0€	Personnel, OPCO, CPF	Oui	De 8 à 16 personnes	Dissociables	SVN (Surveillant Visiteur de Nuit)	Possible

## PROGRAMME

Cette formation est construite à partir de 4 blocs de formation :

### Bloc 1 : Sécurité des biens et des personnes = 56 heures

Rôle et fonction du (de la) surveillant(e) de nuit quant à la sécurité des biens et des personnes – Sécurité des personnes et des biens.

### Bloc 2 : Accompagnement des personnes = 77 heures

Rôle et fonction du (de la) surveillant(e) de nuit quant à l'accompagnement des personnes – Les problématiques des publics – Les fondements et méthodes de l'accompagnement – Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort.

### Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle = 49 heures

Le cadre institutionnel de la fonction – Le travail en équipe pluri-professionnelle.

### Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire = 28 heures

Spécificités de l'exercice professionnel de nuit – Santé du professionnel de nuit.

+ **Module d'accompagnement méthodologique = 21 heures** (Méthodologie de préparation des épreuves – Soutenance)

ou

+ **Module d'accompagnement méthodologique renforcé = 35 heures** (à destination des publics en difficulté avec l'écrit et les outils numériques).

### Validation de formation :

Attestation de formation et de compétences.  
CQP de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire ou Attestations de réussite partielle.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pédagogie interactive et participative, travaux dirigés, actions collectives, soutenances orales...

Cours magistraux et interactifs assurés par des formateurs permanents et extérieurs, agréés et reconnus.

Suivi des parcours assuré par les formateurs permanents.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc 1 = Mise en situation reconstituée.

Bloc 2 = Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury.

Bloc 3 = Présentation d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat (ou de la candidate) assortie d'un dossier de preuves, à un jury.

Bloc 4 = Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury.

### Public :

1. Salariés du secteur social, médico-social et sanitaire, ou personnes ayant exercé le métier à minima 3 mois dans les 3 dernières années.
2. Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion.

### Prérequis :

1. Pour les salariés du secteur :

Réaliser un positionnement\* en amont de l'entrée en formation

2. Demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion :

– Avoir réalisé une PMSMP (Période de découverte du métier) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.

– Réaliser un positionnement\*

\*Positionnement = tests écrits + entretien de motivation)

### Débouchés :

Possibilité de s'orienter vers des diplômes de niveau 4 (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ou Moniteur Éducateur)

